

ANNEXE 1 :

Procès Verbal du débat des orientations du PADD du mardi 12 avril 2016 à 19h30 : Point n° 8 du conseil municipal du 12 avril 2016.

Madame Françoise CHASTEL, élue, quitte la salle : étant propriétaire de terrain situé dans une future zone urbanisée, elle ne peut prendre part au débat.

Madame le Maire invite les élus à débattre sur le PADD.

Elle donne lecture du projet et invite les élus à poser des questions à tout moment :

Rubrique 1-1 Ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation afin de répondre à la demande en logements diversifiés.

- Madame Walch demande en quoi consiste la modification du bâtiment de la cave coopérative en habitat.

Madame le Maire répond qu'à l'heure actuelle rien de précis n'est défini mais qu'il s'agit là de la seule parcelle communale située en zone urbaine.

- Monsieur Lerouge voudrait savoir si la fusion des agglomérations (CCNBT et CABT) aura un impact sur le PLU.

Madame le Maire pense qu'il y aura un impact sur le PLU, dans le sens où plus de logements sociaux seront demandés par les services de l'état. Les orientations d'aménagement et de programmation prévoient des logements sociaux et la DDTM va veiller au respect du nombre de ces logements.

Monsieur Archimbeau précise que le terme logements sociaux englobe les primo accédants.

Madame le Maire pense qu'il est préférable que le PLU soit réalisé en 2017 afin de ne pas aboutir à un RNU (règlement national d'urbanisme).

- Madame Bérénice GONI aimerait connaître la date à laquelle le PLU doit être validé.

Madame le Maire détaille les différentes étapes à venir : la réunion avec les Personnes Publiques Associées fin du mois de juin 2016, arrêt du projet du PLU en septembre 2016. Mme le Maire précise qu'entre septembre et décembre 2016, les personnes publiques associées vont émettre leur avis, ensuite c'est fin mars début avril 2017, que le PLU devra être approuvé.

Rubrique 1-2 Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels et préserver le cadre de vie.

- Madame Walch et Madame Desplats souhaitent des renseignements sur le devenir des terrains situés au-delà de la RD 613.

Après avoir bien différencié les deux zones concernées, 3 NA et 1 NA, Madame le Maire informe les élus que la zone 3 NA pourrait devenir une zone U (urbaine) et la zone 1 NA une zone Nh, détournée au plus près des habitations, dans laquelle seules les extensions mesurées et attenantes au corps principal du bâtiment existant seront possibles. Il est précisé à Madame Desplats que le terrain dont elle est propriétaire en zone 1 NA n'est pas construit, il reste donc inconstructible et qu'il n'y aura pas de modification ni d'extension de la zone dans laquelle il se trouve.

Rubrique 1-3 Développer les équipements et les loisirs et rubrique 1-4 Améliorer la circulation et le stationnement

- Madame Walch et Monsieur Lerouge s'interrogent sur le terme « réseau viaire » et Madame Walch demande s'il pourrait être remplacé pour plus de compréhension par « toute voie de circulation ».

Le réseau viaire constitue l'ensemble des rues et voies publiques ou privés.

Il s'agit, précise Madame le Maire, de prévoir les déplacements, en s'appuyant sur les infrastructures existantes notamment les voies douces qui favorisent la circulation piétonne et cycliste, en améliorant les voies ouvertes à la circulation des véhicules et en créant de nouvelles voies dans les futures zones à urbaniser.

Rubrique 1-5 Développer les modes de déplacements doux et les transports en commun.

- Madame Walch demande des précisions sur la navette fluvio-maritime car au paragraphe « Développer le maillage et la desserte par les transports en commun », on pourrait penser que ce moyen de transport existe.

Madame le Maire lui confirme que la navette fluvio-maritime n'existe pas pour l'instant.

- Monsieur Balsière demande des précisions sur le terme « voie douce ».

Madame le Maire l'informe qu'il s'agit par exemple de voies piétonnes, de pistes cyclables, voies qui constituent des liaisons douces.

Rubrique 2-1 Développer l'attractivité touristique.

- Madame Walch demande où en est le projet dit du « Zénith » et le projet d'extension du camping.

Madame le Maire lui répond que le projet qui consiste en la création d'un office de tourisme et maison du terroir est depuis longtemps en discussion, mais qu'il est toujours à l'étude.

- Madame Walch souhaite dans cette même zone des explications sur la bande des 75 m.

Madame le Maire lui explique que ce recul ne s'applique pas sur toutes les zones.

Concernant l'extension du camping demandée par M. Ferrer, le permis d'aménager a fait l'objet d'un sursis à statuer afin de ne pas compromettre l'élaboration du PLU en cours.

Rubrique 2-2 Soutenir l'activité économique locale.

- Madame Walch voudrait des explications sur le stationnement des Camping cars.

Madame le Maire l'informe que le stationnement des campings est interdit par arrêté municipal du 15 avril au 15 octobre de chaque année, en bordure d'étang. Elle rappelle que tout au long de l'année, le policier municipal veille à ce que ces véhicules n'effectuent pas de rejets d'eaux usées et qu'en période estivale, l'arrêté soit respecté. Au bas de la route du Stade, Madame le Maire souligne qu'un portique a été installé pour éviter le stationnement de ce type de véhicule en bordure d'étang. Les problèmes ne sont pas tous résolus, mais la situation est en cours d'amélioration.

Rubrique 2-3 Encadrer et préserver les activités liées aux cultures marines.

- Madame Walch questionne sur l'extension de la zone conchylicole.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une très légère extension qui ne concerne qu'un seul terrain sur lequel pourrait se développer un projet en lien avec l'activité conchylicole

Rubrique 3-1 Préserver le patrimoine naturel et les corridors écologiques.

- Madame Walch aimerait savoir ce que l'on entend par « espaces de fonctionnalité hydraulique

Monsieur Archimbeau lui répond qu'il s'agit des ruisseaux des Aiguilles et du Joncas.

Rubrique 3-2 Préserver les espaces agricoles d'intérêt économique et paysager Cette rubrique ne fait l'objet d'aucune question.

Rubrique 3-3 Mettre en valeur et préserver le patrimoine et les paysages qui fondent l'activité du village.

- Madame Goni demande des informations sur le périmètre de l'AVAP.

Madame le Maire dit qu'il comprendra le centre historique élargie, le front d'étang, la zone conchylicole mais que la commission de l'AVAP le définira de manière plus précise.

- Madame Desplats souhaite connaître la date de la réunion l'AVAP.

Madame le Maire l'informe qu'il n'y a pas de date arrêté et que l'analyse des offres est en cours.

- Madame Walch demande quels sont les projets pour les entrées de ville.

Madame le Maire précise que des travaux devront être entrepris pour améliorer les entrées du village notamment les arrêts de bus, raccorder les pistes cyclables, créer des liaisons piétonnes reliant le nord du village au centre.

Rubrique 3-4 Prendre en compte les différents risques et notamment les risques d'inondation et de submersion et garantir la qualité des eaux de la lagune.

- Madame Walch demande si le mot « noue », dans le cadre du ruissellement des eaux pluviales est compréhensible de tous et s'il pourrait être remplacé par la définition à savoir fossé peu profond et large.

Une explication est donnée sur ce mot, qui en hydrologie est un fossé peu profond et large et qui peut être végétalisé, comme le confirme Monsieur Archimbeau.

Madame le Maire décide de laisser le mot noue dans le texte et d'y ajouter la définition.

Rubrique 3-5 Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

- Madame Walch demandent si les panneaux solaires ne risquent pas de dénaturer les habitations.

Madame le Maire précise que les panneaux solaires ou photovoltaïques, bien que favorisés, ne devront effectivement pas porter atteinte au caractère architectural des habitations du centre du village. Des techniques peuvent être utilisées pour permettre une parfaite intégration dans la toiture.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Le projet d'aménagement et de développement durables ne fait l'objet d'aucune autre question.

Madame le Maire remercie les élus pour la qualité du débat et propose d'acter le PADD

A la majorité des voix (2 abstentions : Madame Walch et Madame Desplats) le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD.